LABORATOIRE GALAXY SWISS BOURDIN Application mobile de saisie de frais



I. Normes d'utilisation

Cette application est destinée aux visiteurs médicaux de la société Galaxy Swiss Bourdin.

L'utilisation de cette application doit se faire conjointement à l'utilisation de l'application web de saisie de frais, mise à disposition des visiteurs médicaux.

Les frais saisis sur cette application ne sont en aucun cas considéré comme renseigné auprès du service comptable, tant qu'une synchronisation n'a pas été faite, par le visiteur lui-même, avec l'application web de saisie des frais de visite.

II. Saisie

Afin de pouvoir vous faire rembourser vos frais de visites, tous vos frais remboursables doivent être saisis grâce à l'application mise à disposition.

II.1 Frais forfaitisés

Il vous est rappelé que certains frais ont été forfaitisés pour des raisons de gestion de budget. Le montant de ces frais a été calculé par rapport à une moyenne nationale. Toute dépense d'un montant supérieur au forfait attribué serait éventuellement à la charge du visiteur.

Pour information, il est rappelé que les différents frais forfaitisés et leurs intitulés sont :

- Km : le total de kilomètres effectués durant une visite. Le frais kilométrique est évalué à 0.62€ / Km.
- Nuit : le nombre total de nuit passé à l'hôtel, estimé à 80.00 € la nuit.
- Etape : le nombre total de nuit <u>ET</u> de diner à l'hôtel, estimé à 110.00€ l'étape. Une même nuit ne peut être compté comme une étape.
- Repas : le nombre de repas pris **SEUL**. Estimé à 25.00€ par repas.

L'ensemble de ces frais est à saisir via le formulaire de saisie situé dans la partie haute de l'application mobile.

Afin de renseigner de nouveaux frais il vous suffit d'indiquer le nombre de frais à rajouter et de cliquer sur le bouton <u>Ajouter</u>.

En cas d'erreur il vous est possible d'enlever le nombre de frais en surplus. Pour cela deux solutions s'offrent à vous :

- Indiquer le nombre de frais à enlever et cliquer sur le bouton Enlever
- Indiquer le nombre de frais à enlever précédé d'un moins (-) et cliquer sur le bouton Ajouter

II.2 Frais non forfaitisés

Il vous est également possible de saisir des frais non compris dans les forfaits. Pour cela un formulaire

de saisie est mis à votre disposition ³, dans la partie basse de l'application.

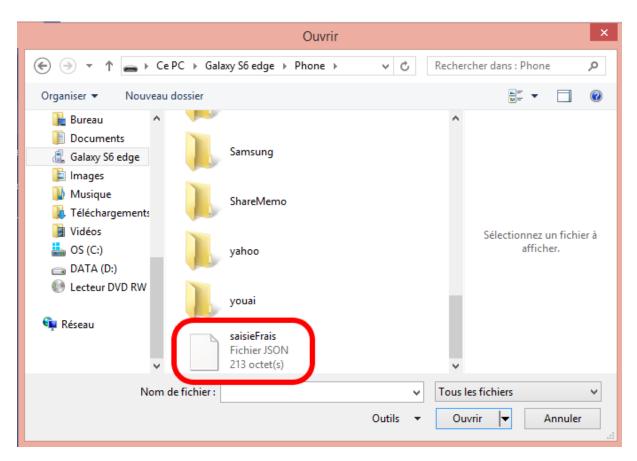
Afin de saisir un frais non forfaitisé, vous devez saisir la date du frais, ainsi que son montant et une description claire du frais. Le remboursement est à l'appréciation de l'équipe comptable de l'entreprise Galaxy Swiss Bourdin.

Il est rappelé que tout frais non forfaitisé est à justifier par une facture, à adresser au service comptable de l'entreprise par courrier recommandé.

III. Synchronisation

La saisie de ces frais doit être synchronisée avec l'application web afin d'être prise en compte. Pour cela :

- connectez votre téléphone à votre ordinateur
- connectez-vous à votre compte sur l'application web mise à votre disposition
- cliquez sur "synchronisation"
- choisissez le fichier "saisieFrais.JSON" à la racine de votre téléphone



V. En cas de problème

Si vous rencontrez un problème lors de l'utilisation de cette application, contactez le responsable informatique de votre service.



- Formulaire d'ajout de frais forfaitisés
- Formulaire d'ajout de frais non forfaitisés
- Fermeture de l'application